

Enterrement ou crémation ?

Question:

Je lis beaucoup la Bible pour chercher des réponses à toutes mes questions. Je suis protestante et chez moi, à chaque décès, la crémation est de mise. Mais moi, je ne peux pas accepter la crémation, que cela soit pour moi ou pour un autre croyant. Je ressens une angoisse terrifiante pour la personne défunte mais aussi pour les vivants ayant choisi cette solution.

Je ne trouve pas cela naturel et, en fin de compte, ne brûle-t-on pas les mauvaises herbes ?

Que dit Dieu à ce sujet ? Merci de me répondre.

Réponse:

Merci pour votre question. Je vous propose quelques éléments de réponse. Pour cela, je me suis largement inspiré de la brochure «Crémation ou enterrement», «Une réflexion biblique, historique, juridique, sociologique et pastorale de la commission éthique de la Fédération Evangélique de France», [Editions Barnabas](#), 2001.

La Bible ne traite pas du sujet de la crémation de la même manière qu'elle le fait de la vie éternelle ou de la certitude de la résurrection ou du retour de Christ qui sont clairement enseignés. Nous n'avons que quelques indices.

La Bible enseigne que le corps est le Temple du Saint-Esprit, invitant à considérer notre corps d'une autre manière qu'une simple enveloppe charnelle. Il est vrai que le nouveau corps de l'enfant de Dieu ne sera pas fait de chair et de sang, mais il semble bien que le corps d'un défunt soit traité avec un certain respect dans la Bible.

Plusieurs exemples de la Bible montrent que les funérailles d'un proche ont été prises au sérieux et faites dans une grande dignité (Sara, Abraham, Jacob, Joseph, Saül et Jonathan, Jean-Baptiste, Etienne, par exemple). Pour autant, il n'y a aucune directive claire à ce sujet.

On entend parfois les objections suivantes:

1) La mention de «sépulcres» et des «tombeaux» (Jn 5,28-29; Mt 24,28). Pourtant, Jésus savait bien qu'au cours des siècles, les cadavres ne restent pas tous dans les sépulcres et les tombeaux, qu'il y a des chrétiens qui périssent brûlés et surtout il ne donnait pas d'indication quant au style de sépulture. Il indiquait par une figure de style qu'il parlait de ceux qui sont morts sans mentionner seulement ceux qui sont dans des tombeaux.

2) La destruction du corps par le feu est aussi plusieurs fois soulignée dans l'AT, mais il n'est pas mentionné que cette pratique est à proscrire. Il est d'ailleurs évident que plusieurs pratiques de la Loi ne doivent plus être pratiquées aujourd'hui

(comme le fait de ne pas porter un vêtement fait de deux étoffes différentes, voir Lv 19,19).

Il faut aussi rappeler que le corps ressuscité étant un corps spirituel (1 Co 15.35-54), la continuité entre le corps physique actuel et le corps de résurrection n'est pas physique, et que la destruction des molécules du corps par le feu n'a aucune incidence sur la résurrection. De même, le corps ne reste pas intact sous la terre et il ne reste généralement pas dans le tombeau. Les ossements sont alors mis dans un ossuaire commun et parfois traités avec de la chaux vive ou brûlés (en France en tout cas).

3) Les pratiques bibliques évoquent largement l'inhumation, mais il n'y a pas de directive qui exige de faire la même chose. D'ailleurs, dans le NT, la pratique était d'embaumer les corps, ce que nous ne faisons pas, et qui n'est d'ailleurs pas non plus commandé.

4) Il y a un siècle environ, les premières crémations étaient pratiquées comme un défi à Dieu. Elles concernaient des personnes opposées à Dieu, qui lançaient ainsi un défi à ceux qui enseignaient un jugement après la mort. En réalité, la crémation ne peut empêcher le Souverain Juge d'exercer son jugement. De même, certaines personnes pensent que la crémation permet une certaine purification par le feu, ce que n'enseigne pas la Bible; au contraire, la purification n'est possible que par le sang de Christ (1 Jn 1.7).

Toute association avec ces pratiques est clairement contraire à la Bible, mais faut-il pour autant renoncer à la crémation ?

Les conseils de l'apôtre Paul en Romains 14 nous aident:

1) Puisqu'il n'y a pas de directive claire dans l'Écriture, il n'est ni juste ni bon de critiquer un frère ou une sœur qui choisisse de se faire incinérer ou qui refuse absolument la crémation.

2) Il convient aussi de ne choquer ni ses proches, ni son Église. Autrefois, en France, seuls les athées convaincus étaient incinérés et une telle pratique pouvait gêner le témoignage rendu, même après la mort. Aujourd'hui, c'est parfois encore le cas, et le choix peut s'en trouver influencé pour favoriser un enterrement. En revanche, lorsque la pratique est devenue courante, le choix de la crémation ou de l'inhumation ne provoque aucun souci.

Pour conclure: il est important que chacun soit convaincu de ses choix (Rm 14,5), mais il est clair que le choix entre incinération et enterrement est théologiquement libre pour le chrétien. Il n'y a pas d'argument clair et décisif qui conduise nécessairement à l'un ou à l'autre. Les motivations sont importantes et le choix d'une méthode ne doit pas être dirigé par des considérations qui font intervenir de fausses doctrines (comme la purification par le feu, ou la croyance que le corps

physique doit être préservé).

Enfin, il convient de veiller à ne pas choquer inutilement nos proches, ce qui encourage certains à préférer culturellement l'inhumation.

En espérant que cette réponse vous éclaire et vous rassure quant à la liberté laissée par la Parole de Dieu.

Olivier

